

VENISSIEUX

SYNDICAT SUD CT VENISSIEUX

17 avenue Pierre Semard

Vénissieux 69200

Tel : 04 72 21 62 77

E-Mail : sudvenissieux@yahoo.fr

Contenu des préavis déposés séparément pour les 25 et 28 septembre ainsi que des 2 et 5 octobre 2013 à débattre à l'AG du 17 septembre

Madame le Maire,

Les réponses apportés aux salariés de la DSJF ne sont pas satisfaisante, même si des propositions ont été avancées par la ville à savoir :

- le boîtier d'alerte (à l'étude) un outil qui a ces limites puisqu'il n'est pas équipé de géolocalisation
- le passage marqué répété des polices (en cours)
- la médiation sociale (en cours d'étude)
- la vidéoprotection sur le complexe sportif Gerin (à l'étude)
- les conséquences opérationnelles à tirer de l'arbre des causes (en cours)
- la formation aux publics violents et agressifs avec apprentissage aux postures défensives (en cours d'étude avec la DUPS)

Ils revendiquent plus de sécurité avec :

- Mise en place d'une équipe de titulaires mobiles
- Affectation fixe à un secteur
- Deux agents logés sur le complexe Gerin , deux agents logés sur le complexe Delaune et sur le Centre Nautique Intercommunal de Lyon, Saint-Fons, Vénissieux.
- Travail en binôme le soir et les week-end
- Mise en sécurité des agents le soir et les week-end (fini/ parti)

Ces deux derniers points, le travail en binôme (« de terrain », garantissant la protection mutuelle) et la mise en sécurité des agents le soir et le week-end (fini-parti) , sont des mesures essentielles à apporter à la prévention des risques professionnels liés aux agressions des agents dans l'exercice de leurs fonctions, notamment à la DSJF. Nous tenons à souligner avec force que c'est parce que ces agents se retrouvent seuls et isolés, le soir et les week-ends, lorsque les usagers ont quitté les installations, qu'ils sont plus particulièrement vulnérables. De ce fait, ils peuvent se retrouver -et se sont déjà retrouvés- confrontés à des situations de représailles, où, dans le cadre de leur profil de poste, ils ont eu à gérer des « conflits et des incivilités ». Par conséquent, ces 2 mesures ne sont pas dissociables des autres points présentés lors de la réunion du 13 juin dernier avec la DUPS mais en sont la clé de voûte : elles relèvent de la même façon de l'obligation de sécurité de résultat de l'employeur (loi du 26 janvier 1984). Sans elles, les risques sont indéniablement accrus.

Ils revendiquent une meilleure reconnaissance du travail

- 120€ par dimanche travaillé sur la base de 15 dimanches dans l'année dans le cadre du régime indemnitaire différentiel (de celui de leurs collègues qui ne travaillent pas les dimanches)
- L'accessibilité sans condition au grade supérieur pour tous les agents qui remplissent les conditions (sans condition de ratio), une revendication qui concerne la grande majorité des agents de la ville.
- Une révision des cotations au barème supérieur, là la revendication concerne tout les agents de la ville.
- Une prime repas de 7 € dans le cadre de la journée continue. Une revendication qui s'inscrit dans l'action que mène notre syndicat pour obtenir le titre restaurant, une revendication pour tous !
- La rétroactivité ou le versement d'une prime exceptionnelle pour compenser la perte de pouvoir d'achat au 1^{er} avril 2011, en raison du principe d'égalité, est ce que demandent les MNS en tant que travailleurs du dimanche qui auraient dû percevoir cette prime, comme leurs collègues des équipements sportifs.. L'octroi d'une prime repas pour les MNS qui travaillent en saison estivale dans le cadre d'une journée continue.

Ils revendiquent de meilleures conditions de travail

- Une mise à disposition des plannings de travail de la semaine le mardi matin au plus tard
- Une pause repas réelle de 45 minutes pendant le temps de travail
- Les 15 points de discussion déposés en février 2013 les questions 1 ; 4 ; 6 ; 10 ; 11 ; 13 ; 14 ; ne sont toujours pas prises en compte